

L'aménagement et le développement régional. Pourquoi ? Par qui ? Comment ?

Réflexion suite à un stage en France organisé
par l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

par **JEAN LARRIVÉE**

GRIDEQ
Groupe de recherche interdisciplinaire en
développement de l'Est du Québec

Université du Québec à Rimouski
juin 1980

L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT REGIONAL:

POURQUOI? PAR QUI? COMMENT?

Réflexion suite à un stage en France du 6 au 28 mai
dans le cadre des échanges franco-qubécois pour la jeunesse.

Par Jean Larrivé

agent de recherche

Groupe de recherche interdisciplinaire
en développement de l'Est du Québec

G R I D E Q

Conseiller municipal à Rimouski-Est

Université du Québec à Rimouski

Juin 1980



TABLE DES MATIERES

	PAGE
AVANT-PROPOS	IV
INTRODUCTION	1
L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT REGIONAL	
1- Pourquoi?	2
2- Par qui?	7
3- Comment?	14
CONCLUSION	19
ANNEXE A: Objectifs du stage	20
ANNEXE B: Lettre au comité de sélection	21
ANNEXE C: Réponse de l'OFQJ	23
ANNEXE D: Réponse du comité de perfectionnement de l'UQAR	25
ANNEXE E: Approbation du Grideq	26
ANNEXE F: Programme de séjour en France	27
ANNEXE G: Bibliographie	44

Avant-propos

Un stage avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse, c'est découvrir un pays, les habitants, leur culture; c'est connaître la vie urbaine ou le calme de la campagne; c'est rencontrer des êtres humains ou, au contraire, des gens refroidis par leur fonction hiérarchique; c'est surtout se perfectionner sur le plan professionnel par les nombreux contacts auprès d'intervenants oeuvrant dans le secteur de l'aménagement et du développement régional.

Merci à l'Office franco-québécois pour cette occasion unique. Merci aussi au comité de perfectionnement du syndicat du personnel non-enseignant et aux membres du Grideq qui ont eu l'amabilité de me libérer pour la durée du stage; sans oublier, Lucie Levesque pour la dactylographie de ce rapport et pour le surcroît de travail occasionné par mon absence. Pour terminer, une mention spéciale à Lise Larrivée qui a complété, en soirée, la dactylographie de ce travail.

Jean Larrivée
Le 2 juin 1980

INTRODUCTION

Ce bref rapport ne reprend pas en profondeur la chronologie des événements survenus lors de ce stage en aménagement et développement régional. On retrouve à l'annexe F le programme de séjour qui décrit sommairement les personnes rencontrées et la thématique des réunions: plan d'aménagement rural, contrat de pays, zones d'environnement protégé.

Il me semble plus pertinent de synthétiser les connaissances acquises durant ce séjour en France avec les expériences actuellement en cours au Québec. Ce dossier contient donc une partie plutôt descriptive soit la troisième qui aborde le comment. Avant tout, ce texte livre quelques observations basées sur une réflexion amorcée depuis mon engagement au Grideaq, il y a cinq ans. C'est un document sur l'aménagement et le développement en France mais c'est surtout le point de vue d'un québécois sur l'organisation de sa région, de son coin de pays. Comme l'un des interlocuteurs* rencontrés durant ce stage, je ne prétends pas détenir le monopole de la vérité. J'essaie simplement d'expliquer une conception de l'aménagement et du développement régional telle que perçue par un "artisan" de ce secteur qui, en même temps, a le privilège d'être un élu municipal, confronté à la pratique. C'est aussi la réflexion d'un homme qui, comme bien d'autres, s'interroge sur un projet de société.

Trois points constituent l'essentiel de ce document: l'aménagement et le développement régional 1- Pourquoi? 2- Par qui? 3- Comment?

* Dialogue avec Jean Pertuis lors d'un déjeuner dans une auberge rurale de la commune de Bard à quelques kilomètres de Montbrison.

L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

1- Pourquoi?

Pour répondre à une telle question, il m'apparaît important d'expliquer ces deux mots. De nombreuses définitions ont déjà été élaborées dans la plupart des ouvrages qui traitent de ce sujet. Voici la signification que le Conseil canadien de l'aménagement rural donne au mot aménagement:

"L'aménagement doit être distingué, à la fois, du développement et de la planification. Il est, en effet, la transcription territoriale de la planification, la réalisation dans un espace donné d'un plan qui, lui est ordinairement plus global et comporte, en particulier, des composantes sociales, économiques et politiques"¹.

L'aménagement, c'est la gestion d'un espace en fonction d'objectifs ou de buts à atteindre. On peut ajouter qu'un bon aménagement doit tenir compte du potentiel bio-physique de la région: il s'agit de retirer tous les avantages que peuvent apporter les ressources de la région. Cette notion me semble très importante et elle suppose une connaissance approfondie d'un territoire avant de vouloir prétendre à l'échafaudage d'un plan de développement. L'intervention de l'homme sur le milieu devra tenir compte du potentiel du sol: éviter les lotissements sur des terres à fort rendement agricole, préserver un site qui présente de bonnes possibilités touristiques ou récréatives. Aménager requiert ainsi une bonne connaissance du territoire et une saine gestion des interventions humaines en fonction du potentiel bio-physique. Cette définition en apparence "technocratique" ou "neutre" débouche souvent sur une conception de la société à bâtir. Deux exemples expliciteront ma pensée. Le premier: une étude de l'inventaire des terres du Canada révèle que le secteur de les Hauteurs situé dans "l'arrière-pays" de Rimouski présente peu de potentiel pour l'agriculture; pourtant, cela n'empêche pas les Maraîchers des Hauteurs, une coopé-

1) Conseil canadien de l'aménagement rural, Deuxième rapport et exposé. Quelques problèmes majeurs que pose l'aménagement régional, p. 20

rative de production, de cultiver des navets, des carottes, des pommes de terre etc. Le deuxième: un vif débat fait rage actuellement entre les "oiseaulogues"¹ et les agriculteurs du comté de Kamouraska; l'enjeu consiste à la récupération de certains marais à des fins agricoles grâce à la construction de digues. Pour les "oiseaulogues" ce projet risque de porter un dur coup à la sauvagine, notamment au canard noir qui nidifie en grand nombre dans ces marais salants. Il faut donc faire un choix qui repose sur nos intérêts personnels mais, aussi, sur nos valeurs, notre idéologie, notre conception de la société:

"Sur un sujet comme l'aménagement, il ne peut y avoir que des positions politiques, qu'on les définisse soi-même, à partir des intérêts des travailleurs ou qu'on laisse à l'Etat le soin de les définir pour nous"².

Gérer un territoire, en tenant compte du potentiel bio-physique s'avère souvent une tâche ardue nécessitant une décision politique qui, malheureusement ne tient pas toujours compte des retombées maximales pour une collectivité.

Si l'aménagement aboutit quelques fois à des choix cruciaux, le développement n'y échappe pas non plus. Avant d'être un procédé technique, le développement implique prioritairement une orientation, des objectifs:

"Le fondement même de l'idée de développement nous paraît donc consister dans le droit et le pouvoir que possède une société de se définir elle-même et de choisir les objectifs vers lesquels elle veut tendre, ou l'ordre des valeurs qu'elle veut incarner. Cette définition est la plus abstraite de toutes, mais elle est aussi, croyons nous la plus réaliste"³.

-
- 1) Nom fréquemment utilisé par les industriels et les agriculteurs afin de dénigrer ceux qui arrêtent le "développement" pour protéger les oiseaux.
 - 2) Pierre Dufort, "Comment sous-développer rationnellement l'Est du Québec ou l'aménagement vu par les aménagés" dans la problématique du développement en milieu rural, p. 176.
 - 3) Conseil canadien de l'aménagement rural, deuxième rapport et exposé. Quelques problèmes majeurs que pose l'aménagement rural, p. 18-19.

Développer une région nécessite des choix entre des objectifs différents ou opposés. Ces choix se feront en référence à la société que l'on veut promouvoir¹. Inévitablement, nous débouchons sur le plan politique.

"... Les modalités de développement ne sont pas inscrites dans l'ordre naturel des choses, mais qu'elles sont la conséquence d'un choix éthique et politique"².

Ceci implique que les finalités du développement seront la résultante ou la convergence des valeurs, des idéologies des différents groupes sociaux en présence. Ceux qui possèdent un pouvoir économique ou politique risquent d'influencer les orientations de développement que ce soit d'une municipalité, d'une région ou d'un pays. Malheureusement, "les idées dominantes sont les idées de la classe dominante"³; en outre, l'élite politique ou économique cache souvent sous un couvert technocratique ou scientifique les véritables enjeux de telle ou telle décision. "Chaque classe dominante à toujours appelé "rationnel" ce qui était conforme à ses intérêts de classe"⁴.

Compte tenu des remarques précédentes, on pourra dans un pays donné, dans sa région avoir divers types d'aménagement et de développement, dépendamment des forces en présence. Comme c'est trop souvent le cas, on peut aménager et développer une région grâce à une politique de cataplasmes: colmater les fuites. Par une série d'actions, la plupart du temps incohérentes, on peut arriver à régler tel problème, du moins dans l'immédiat. Finalement, le but de ce type d'aménagement et de développement, c'est d'éviter le pire. En réalité, il s'agit ici d'un libéralisme politique déguisé: on laisse

1) Ibid., p. 49.

2) Guy Massicotte, "Le développement: pourquoi? pour qui?" dans la problématique du développement en milieu rural, p. 19.

3) Roger Garoudy, Parole d'homme, p. 187. (Il cite Karl Marx).

4) Ibid., p. 189.

aller les choses et on intervient, au besoin, dans les cas les plus graves. Ce type d'aménagement permet aux groupes économiques d'agir à leur guise et calme la population en la laissant croire que l'Etat planifie et contrôle la situation. Un deuxième type d'aménagement et de développement, peut consister à rattraper une autre région sur le plan économique. Le plan du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec correspondait à ce modèle: moderniser les secteurs de base, regrouper la population; grosso modo, il fallait réintégrer l'Est du Québec dans l'économie nord-américaine. Les finalités de ce développement sont la plupart du temps la création d'emplois, l'accroissement de la productivité. Ce qui compte c'est la production: même si on fabrique des armes, des bombes ce n'est pas grave. Comme l'a dit Henri Desroche, "développer, c'est créer des emplois". J'avoue que c'est peut-être facile pour un universitaire, bien payé, de remettre en cause cette affirmation. Si j'étais en chômage, je serais peut-être prêt à fabriquer n'importe quoi? Comme les deux autres types d'aménagement et de développement, la troisième possibilité repose sur un projet de société, voire une utopie. Dans ce cas, l'objectif consiste à utiliser au maximum le potentiel bio-physique d'une région, tout en ayant à l'esprit la qualité de la vie, la protection du patrimoine collectif; utiliser toutes les ressources humaines afin de produire non pas en quantité mais en qualité; ne pas produire pour produire, au détriment trop souvent de l'épuisement de nos ressources naturelles et de notre environnement. La finalité de l'aménagement et du développement, c'est dans ce cas, l'épanouissement des habitants d'un territoire par l'exploitation et la gestion équilibrées des ressources d'un territoire.

On peut donc aménager et développer une région pour atteindre différents objectifs; dans ce sens, l'intensité de l'aménagement et du développement variera selon le modèle de société que l'on veut bâtir: dans la société "libérale" on aura recours à une intervention mitigée (cataplasme), dans la société capitaliste, la production primera tandis que le projet socialiste visera la pleine utilisation du potentiel d'un territoire tout en ayant comme objectif la qualité

de la vie tant individuelle que collective.

L'aménagement et le développement d'une région sous-tendent des choix à faire en fonction d'un projet de société. Quels sont et quels devraient être les principaux intervenants? Y a-t-il une structure politique mieux appropriée? Voilà les points essentiels de la deuxième partie de ce rapport.

L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

II- Par qui?

A) L'expérience française: Un stage de trois semaines en France et quelques lectures faites antérieurement ne me permettent pas de prétendre connaître en profondeur les principaux intervenants dans le secteur de l'aménagement et du développement. Je me contenterai de donner quelques exemples issus de cet apprentissage.

Rappelons d'abord le découpage administratif français:

Les communes (municipalités), la France compte plus de 36,000 communes. Leurs moyens financiers sont insuffisants surtout pour les plus petites.

Le canton regroupe quelques communes (une vingtaine en général). Un sentiment d'appartenance se manifeste à cet échelon.

L'arrondissement constitue un relais entre la commune et le département; on en compte quatre ou cinq par département.

Le département, issu de la réforme de Napoléon, est supervisé par le préfet qui est le représentant direct de l'état. Celui-ci n'est pas un maire comme au Québec mais un fonctionnaire nommé par l'état.

La région rassemble quelques départements d'une entité géographique ou économique (exemple: la région Rhônes-Alpes).

Comme au Québec, l'état français joue un rôle important au niveau de l'aménagement et du développement. Plusieurs ministères interviennent souvent en contradiction ou en compétition avec d'autres.

Au niveau de la gestion du sol, deux codes régissent ce secteur soit un code urbain et un code rural avec une entité administrative dans chaque cas. La concertation et la coordination semblent difficiles, la fusion de ces deux entités pourrait être la solution. Les administrations gouvernementales sont très cloisonnées.¹ Chacune essaie de conserver ses pouvoirs et ses privilèges:

"Il est bien évident, en effet, que l'approche sectorielle fonde le pouvoir de chaque ministère et qu'une approche intersectorielle ou intégrée remet en cause ce même pouvoir"²

Cette remarque au sujet du fonctionnement des ministères québécois cadre aussi avec l'administration française.

Parmi les organismes que l'on retrouve au niveau des régions, certains sont dignes de mention. L'établissement public régional est le prélude à un véritable pouvoir régional. Cet organisme a été créé en 1972 et sa mission consiste à favoriser le développement économique et social de la région:

- "la région (établissement public) est le lieu où les acteurs du développement économique qu'ils soient publics (départements, communes, chambres consulaires) ou privés (entreprises, syndicats) se confrontent et coordonnent leurs projets.
- elle est l'interlocuteur de l'état en matière de planification et d'utilisation des crédits de l'état dans la région, elle donne son avis sur ces questions.
- elle est le cadre où se décident les politiques et les opérations d'intérêt régional et elle peut grâce à son budget contribuer à leur financement."³

-
- 1) Exposé de C.Serradji, du ministère de l'agriculture, section aménagement rural, lors de la session préparatoire au stage, Québec, 8 mars 1980
 - 2) Fernand Harvey, "L'Est du Québec: une région à la recherche de son développement" Possibles, 30
 - 3) Etablissement public régional de Basse-Normandie, Basse-Normandie 5 ans de région, 7

Le Conseil régional (assemblée délibérante), le comité économique et social (assemblée consultative) et le préfet de région (exécutif) forment l'Etablissement public régional. Au comité économique et social, on dénombre 46 membres recrutés parmi différents secteurs de l'activité socio-économique tandis que le Conseil régional compte 42 membres dont les députés de la région, des représentants élus par les Conseils généraux et des représentants élus par les conseils municipaux. L'établissement public régional prélève des impôts et peut emprunter; il gère donc un budget. Cet organisme décide ainsi de l'orientation des investissements et des priorités (transports, industries, recherche, qualité de la vie etc).

Cet exemple constitue, à mon avis, un embryon de gouvernement régional même si quelques lacunes s'avèrent évidentes:

"La loi de 1972, qui les a créés, a fait preuve d'une trop grande timidité lorsqu'elle a défini leur statut, leurs moyens et, leurs attributions. Simple établissement public, la Région voit sa liberté de décision limitée par le plafond fixé à ses ressources et par l'interdiction de subventionner des dépenses de fonctionnement"¹

Au chapitre de la concertation intermunicipale (communes), un autre exemple mérite d'être cité. Il s'agit du Syndicat intercommunal à vocations multiples (SYVOM). Cette association de communes permet de régler certains problèmes que ce soit au niveau de l'enfouissement des déchets et des équipements scolaires. Souvent le mandat est plus large et le SYVOM peut "entreprendre toute action qu'il juge nécessaire pour le développement économique..."² La composition du SYVOM peut varier mais il comprend généralement deux représentants par commune. Chaque commune contribue au budget du Syndicat intercommunal au prorata de sa population.

1) Ibid., 2 (Commentaire de P. German, président du Conseil régional)

2) Syndicat Intercommunal du Nord-finistère, séance du comité du 17 octobre 1977, 1

Au cours du stage, nous avons rencontré des intervenants "privés" qui influencent fortement les orientations de développement de leur région. En effet, les chambres de commerce et d'industrie ont un rôle non négligeable en France, du moins, comparativement au Québec. Tous les commerçants et les industriels doivent adhérer à une chambre. Parmi les principales actions posées par ces organismes, on note la gestion des ports et des aéroports, la création de compagnies aériennes, de zones industrielles, de logements. Elles assistent les entreprises (gestion-innovation), participent à la formation du personnel, financent des recherches etc. Les chambres de commerce et d'industrie sont représentées au niveau de l'Etablissement Public régional où elles détiennent un certain nombre de sièges.¹ Sans remettre en doute la nécessité pour ces organismes d'assister leurs membres à différents niveaux, il me semble qu'elles possèdent des pouvoirs trop grands leur permettant de prendre des décisions importantes pour le développement d'une région sans consulter les habitants concernés. D'ailleurs, nos interlocuteurs nous ont fait sentir la dualité entre l'appareil politique et leurs Chambres de Commerce au niveau de certains secteurs d'interventions. C'est l'éternel débat entre le rôle du privé et de l'Etat.

B) Au Québec, un nouveau projet de loi

Sur la scène québécoise, de multiples intervenants influencent les politiques d'aménagement et de développement régional. Je me contenterai simplement de rappeler que les ministères jouent, au Québec comme en France, un rôle prépondérant, malheureusement trop souvent cloisonné et sectoriel sans tenir compte d'un plan global. De plus, la duplication des interventions entre le fédéral et le provincial accentue davantage les incohérences, les énergies et les ressources dépensées inutilement. Un partage des juridictions s'impose que ce soit dans le cadre d'un fédéralisme renouvelé ou,

1) Les informations sur les Chambres de commerce et d'industrie ont été recueillies lors de la rencontre avec les représentants de la région du Rhône, le mercredi 14 mai à Lyon (Voir le programme à l'annexe F)

préférentiellement, d'un projet de souveraineté-association. Le rôle des ministères devrait se limiter à la gestion, à l'assistance technique, à la suggestion d'innovations. Les décisions concernant le développement et l'aménagement ne leur appartiennent pas. Toute action doit être décidée par l'appareil politique que ce soit au niveau provincial ou régional (les députés, les maires).

Beaucoup d'autres organismes interviennent activement dans le processus d'aménagement et de développement régional, qu'il s'agisse des Sociétés d'exploitation des Ressources, des coopératives, de l'Union des producteurs agricoles ou de bois, des chambres de commerce etc. La plupart de ces organismes sont relativement connus dans la région et même ailleurs en province. Je préfère donc donner quelques remarques sur la nouvelle loi sur l'aménagement et l'urbanisme (125). Cette loi sera-t-elle l'amorce d'une décentralisation des pouvoirs vers les régions? En tout cas, elle semble susciter beaucoup d'espoir.¹ Dès l'émission de lettres patentes, de nouvelles municipalités régionales de comté seront créées en tenant compte des affinités économiques, culturelles etc. des différentes municipalités. La municipalité régionale de comté se composera du maire de chacune des municipalités membres et, possiblement, d'autres représentants choisis parmi les membres des conseils municipaux. Il s'agit en fait d'une modification des corporations de comté actuelles: cette fois, les ruraux et les urbains se retrouvent à une même table. Les pouvoirs attribués aux nouvelles municipalités régionales se résument ainsi:

- planification et gestion de l'aménagement et de l'urbanisme sur leur territoire respectif.
- interventions (construction etc.) au niveau des chemins, ponts, cours d'eau; bureau d'enregistrement, évaluation foncière, gestion des déchets.²

1) Du moins, si l'on se fie aux propos du président de la SAIREQ lors du Sommet économique d'avril dernier, tenu à Rimouski.

2) Ministère des affaires municipales, La municipalité régionale de comté, sa constitution, ses pouvoirs, son fonctionnement, 6

Peut-on parler de gouvernements régionaux? A ce sujet, le ministère des affaires municipales nous met en garde:

"Les municipalités régionales de comté ne constituent pas à proprement parler des gouvernements régionaux (...). En effet, les municipalités régionales de comté ne jouissent pas des trois attributs que l'on reconnaît habituellement à un véritable gouvernement régional; c'est-à-dire l'élection directe, la capacité de percevoir des impôts et le pouvoir général de réglementation"¹

Ainsi, seuls les élus municipaux pourraient contrôler l'aménagement du territoire; ce projet consacre la scission entre l'aménagement et le développement.

C) Un gouvernement régional?

Postulat: Pour une véritable planification du développement et de l'aménagement, il faut une structure de concertation et de décisions. Cette organisation devrait être la plus rapprochée des citoyens donc régionale.

Les membres de cette organisation devraient-ils être élus directement ou simplement des délégués des organisations les plus représentatives? C'est une question cruciale. A cet égard, la formule utilisée en France, soit l'Etablissement public régional peut être un compromis intéressant. A titre d'hypothèse, on pourrait retrouver aux assemblées de cet éventuel organisme: des représentants municipaux, le ou les députés, les principaux représentants d'organismes du territoire (Société d'exploitation, coopératives etc). Le pouvoir d'établir des schémas d'aménagement ne serait plus confié aux municipalités régionales de comté telles que définies par la loi 125. L'aménagement et le développement m'apparaissent indissociables, et, seul un organisme de concertation des principaux intervenants peut aboutir à une véritable planification. D'autre part, le pro-

1) Ministère des affaires municipales, Questions et réponses sur la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, (feuillet)

blème de l'étendue de la région reste entier: s'agit-il d'un comté, de plusieurs comtés? Quelle serait la meilleure entité territoriale sur laquelle l'organisme aurait pleine juridiction?

Cet organisme de concertation ne serait pas un gouvernement régional à proprement parler. La mise en place d'un gouvernement régional, c'est-à-dire avec des personnes élues directement, constitue-t-elle une véritable solution? Il me semble qu'on alourdirait le processus d'aménagement puisqu'il y aurait sur l'échiquier de nouveaux intervenants. Un point demeure essentiel: quelle que soit la composition de cet organisme, il devra posséder un budget important car un pouvoir politique se concrétise par un pouvoir économique.

En somme, beaucoup d'idées lancées sur papier mais, énormément de modalités restent à définir. Pour terminer ce rapport, la troisième partie sera consacrée à quelques exemples de techniques d'aménagement et de développement utilisées en France, tout en se référant à des projets similaires au Québec.

L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

III- Comment?

Cette partie se réfère plus spécifiquement aux principaux points traités lors du stage en France. Malgré un vocabulaire un peu différent sur le plan technique, nous avons remarqué une similitude au niveau de quelques procédures, notamment les SDAU (schémas directeurs d'aménagement urbain) et les POS (plans d'occupation des sols). L'actuelle loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme au Québec reprend implicitement cette démarche. En effet, on procède d'abord à l'élaboration d'un plan d'aménagement pour un territoire assez vaste (un comté au Québec - une ville et la banlieue en France) qui permet d'identifier les grandes affectations du sol: zones de développement domiciliaire, zones agricoles, zones industrielles etc. Par la suite, chaque municipalité ou commune du territoire construit un plan d'urbanisme expliquant en détails les différentes zones. Ce plan devra être conforme au schéma global conçu au niveau du comté ou de l'agglomération. Une différence importante subsiste cependant entre la France et le Québec: ici, la loi 125 rend obligatoire l'élaboration des schémas d'aménagement, le comté et la municipalité ont un délai maximum pour s'y conformer (environ neuf ans); en France, les SDAU et les POS sont facultatifs. En leurs absences, le règlement national d'urbanisme (RNU) s'applique. Nos interlocuteurs français nous ont mentionné à plusieurs reprises l'importance d'une politique d'aménagement pas trop coercitive qui, selon eux, favorise une véritable participation des élus locaux car elle repose essentiellement sur une volonté. Cette affirmation peut paraître sensée de prime abord: au Québec, nos élus municipaux obligés d'élaborer des schémas pourront confier tout le boulot à des urbanistes et placer le produit fini sur les tablettes en s'assurant auparavant que les règlements et le zonage soient assez souples pour ne pas les empêcher d'agir

à leur guise. Rappelons-le, l'aménagement repose sur un choix entre différents objectifs, sur une volonté... Cependant, le caractère souple de la politique d'aménagement en France me semble douteux surtout lorsqu'on se réfère à la protection des terres agricoles. La loi du zonage agricole au Québec force les "développeurs" à respecter les meilleures terres agricoles, bientôt cette loi s'étendra à l'ensemble de la province. Ceci permettra la protection et la valorisation de notre patrimoine agricole. Bien sûr, cet objectif peut être atteint sans que les agriculteurs supportent tout le fardeau. Certains d'entre eux auraient peut-être préféré vendre leurs terres à des entrepreneurs afin de retirer des montants intéressants. Il appartient à l'état (la société) de prendre ses responsabilités et de mettre en place des mécanismes de compensation. En France, la protection des terres agricoles repose sur le volontariat: ainsi une commune où les agriculteurs détiennent le pouvoir peut avoir des règlements assurant le respect des zones agricoles alors que la commune voisine laisse les entrepreneurs gruger les bons sols.

Plus souple que les plans d'occupation des sols (POS), les zones d'environnement protégé¹ permettent aux petites communes rurales qui le désirent d'assurer une protection des sols arables. A Leigneux, commune près de BOEN, la présence d'un agriculteur actif à la mairie a permis l'élaboration d'une zep qui assure la protection des terres agricoles, notamment pour les vigneronns de ce secteur. En général, le zonage facilite la tâche des élus municipaux qui, autrement, seraient soumis à de fortes pressions de la part des entrepreneurs ou des résidents secondaires. La ZEP identifie clairement la zone protégée (agriculture, forêt, site etc.). Le plan d'occupation des sols (POS) qui s'adapte davantage aux régions urbanisées se révèle beaucoup plus rigide et plus complexe: on réglemente la hauteur des édifices, on prévoit les équipements, etc. Les ZEP semblent une procédure

1) Direction départementale de l'agriculture et al. Plan d'occupation des sols et zone d'environnement protégé, non paginé.

appropriée pour les petites localités; elles leur évitent de s'embourber dans des modalités inutiles pour un espace peu peuplé.

- Les contrats de pays

Un contrat de pays, c'est une entente entre l'état et des "collectivités locales regroupées au sein d'une structure intercommunale"¹ comme une société d'économie mixte ou un syndicat intercommunal. Les orientations d'un contrat de pays sont souvent assez diversifiées: "encourager et développer l'activité économique (...), augmenter le nombre de logements (...), améliorer les services à la population (transport etc.) (...), développer le tourisme et renforcer l'animation socio-culturelle locale."² En majorité, les contrats de pays regroupent entre 10 et 30 communes (municipalités) d'un à trois cantons. Par la politique des contrats de pays, le gouvernement français voulait atteindre trois objectifs:

- 1) la lutte contre le dépeuplement par la mise en valeur des ressources du pays
- 2) la recherche de solutions originales, diversifiées, adaptées aux caractères spécifiques de chaque petite région rurale
- 3) le renforcement des solidarités et la prise en charge du développement du pays par l'ensemble des acteurs de la vie locale"³

Le syndicat intercommunal ou la société d'économie mixte administre le budget alloué au contrat de pays. Le financement se fait grâce à des subventions de l'Etablissement public régional, des départements, de l'état central, et de la participation des communes concernées. Ce budget permet généralement de programmer les actions sur une période de trois ans au lieu d'un an. Les adminis-

1) SEMAFOR, 21 mai 1980 journée d'étude. Contrat de pays de Montbrison, 2

2) Direction départementale de l'agriculture du Rhône, Un contrat pour le pays de BEAUJEU et du HAUT BEAUJOLAIS, non paginé

3) Ibid.

trateurs de quelques contrats de pays ont annulé les effets positifs en "saupoudrant" les investissements ou en finançant des équipements classiques "au détriment d'une action économique"¹ qui aurait pu entraîné la création d'emplois. Malgré tout, les contrats de pays ont amenuisé l'esprit de clocher, grâce à "une prise de conscience des problèmes" et à une "volonté d'agir en commun"² afin de relancer l'économie des zones rurales en perte de vitesse. De plus, pour qu'un contrat de pays obtienne du succès, il doit être précédé d'un plan d'aménagement afin d'identifier les "zones d'interventions prioritaires"; un bon animateur semble aussi une condition essentielle.³

Pour être efficaces, toutes ces procédures d'aménagement et de développement nécessitent d'abord une volonté d'agir à partir d'objectifs préalablement identifiés. Sans cette prise de conscience des finalités de l'aménagement et du développement, ces techniques resteront des carcans administratifs.

-
- 1) Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, Bilan des contrats de pays, 9
 - 2) Ibid., 2
 - 3) D'après les propos tenus par C. Serradji lors de la session préparatoire au stage (Québec, 8 mars 1980).



CONCLUSION

Aménager et développer sa région, nécessitent une volonté, une prise de conscience des finalités de nos actions, des choix à effectuer. Afin que les options retenues soient les plus représentatives des désirs de la population, un organisme de concertation et de décisions au niveau régional m'apparaît essentiel. Ce "gouvernement régional" verrait à la coordination des programmes d'aménagement et de développement; ces deux processus me semblent indissociables si on veut utiliser convenablement les ressources humaines et physiques d'un territoire. Il est inévitable que des affrontements surgiraient entre les membres d'un tel organisme car, je le répète, les choix de développement reposent sur les valeurs, l'idéologie de chaque personne ou groupe social. Advenant, la mise en place d'une structure de ce type, nos problèmes économiques et sociaux ne se régleraient pas du même coup mais, au moins, nous aurions la satisfaction de choisir nous-mêmes nos objectifs, d'avoir le privilège de réussir ou de nous tromper..

Quelques idées ont été émises faisant surgir davantage de questions que de réponses. Le postulat suivant constitue, à mon sens, l'épine dorsale de ce texte: ma conviction que, malgré les contraintes du système économique actuel, les finalités d'aménagement et de développement doivent être décidées par les gens de la région.

Jean Larrivée

Juin 1980

ANNEXE A

Objectifs du stage (extrait de la revue le stagiaire)

L'aménagement et le développement régional Q106-80

- Objectifs:
- analyser à partir du cadre municipal (élus, fonctionnaires, citoyens) l'expérience d'un "contrat de pays" en France pour le développement régional;
 - connaître le rôle des Conseils municipaux face à des actions de concertation intermunicipale et régionale;
 - étudier les diverses étapes de consultation utilisées en France pour obtenir une concertation régionale;
 - analyser la participation des contribuables aux décisions municipales;
 - étudier les effets d'un zonage agricole sur le développement socio-économique d'une municipalité ou d'une région.

- Qui peut s'inscrire:
- ce stage s'adresse surtout aux élus municipaux de petites municipalités rurales;
 - à des personnes impliquées à différents niveaux dans le développement régional (CRD, OPDQ, ATL) etc.

Age: 18 à 35 ans

Nombre: 18 personnes

Coût: \$405.00

Réunion-programme: 8-9 mars

Dates de séjour: 6-28 mai 1980

LETTRE AU COMITE DE SELECTION

Rimouski, le 17 janvier 1980

Office Franco-Québécois
pour la Jeunesse
1214, rue de la Montagne
Montréal H3G 1Z1

Aux membres du comité de sélection,

Par la présente, je pose ma candidature pour le stage portant le numéro Q106-80 et intitulé l'aménagement et le développement régional. Ce stage doit se tenir en France du 5 au 27 mai 1980. Conformément aux modalités d'inscription, je répons aux deux questions:

- 1- Pourquoi êtes-vous intéressé à participer au stage que vous avez choisi?

Essentiellement, pour des raisons professionnelles et à cause de mon implication au niveau municipal.

Sur le plan professionnel, je travaille depuis presque six ans à titre d'agent de recherche à l'Université du Québec à Rimouski. Dans le cadre de mes tâches, je suis appelé à épauler les professeurs qui initient des projets de recherche. Ces professeurs sont membres du GRIDEQ (Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec) et ils s'intéressent surtout au développement des régions périphériques (voir les Statuts et règlements). Le stage proposé par l'Office me semble donc très approprié: il représente, pour moi, une chance unique de suivre un stage de perfectionnement à l'étranger puisque je ne possède qu'un diplôme de premier cycle qui ne me permet pas de participer aux échanges inter-universitaires qui s'adressent aux professeurs spécialisés. De plus, après six ans de recherches théoriques, je sens le besoin de faire un peu de "terrain", de prendre conscience visuellement d'expériences reliées à l'aménagement et au développement régional.

Au niveau municipal, mon implication comme élu municipal à Rimouski-Est, village péri-urbain de 2,000 habitants environ, engendre un intérêt supplémentaire pour participer à ce stage. En effet, les principaux objectifs du séjour en France sont reliés, en grande partie, au cadre municipal et à la concertation intermunicipale et régionale. Avec l'application du projet de loi 125 sur l'aménagement du territoire, qui exigera des élus municipaux une implication supplémentaire, il me semble que ce stage arrive à un moment opportun.

Enfin, pour terminer l'argumentation relative à la première question, je pense que ce séjour à l'étranger apportera un enrichissement au plan culturel et humain en favorisant un élargissement des perceptions.

- 2- Quelles seront les retombées dans votre milieu à la suite de votre participation à ce stage?

A l'Université:

Par les nombreux contacts que devrait permettre le stage, il sera plus facile de maintenir des liens avec des personnes oeuvrant au sein d'expériences d'aménagement et de développement régional. Ces liens se formaliseront probablement au niveau de la documentation: le Grideq a mis en branle un centre de documentation sur le développement des régions périphériques regroupant les ouvrages à circulation restreinte (rapports de ministères, groupes populaires etc.) (voir le feuillet bleu).

Au niveau municipal:

Les autres membres du Conseil municipal bénéficieront des informations que je leur transmettrai à mon retour. D'autre part, en acquérant une plus large vision du cadre municipal et des possibilités de concertation intermunicipale je serai en mesure de m'impliquer davantage et de poser des gestes plus éclairés ce qui, finalement, profitera à la communauté.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Larrivée

Jean Larrivée
Grideq

Université du Québec
à Rimouski
300, des Ursulines
Rimouski G5L 3A1

REPONSE DE L'OFQJ

Montréal, le 4 février 1980

Monsieur Jean Larrivée
678 - 21^{ème} Rue
Rimouski-Est
Cté Rimouski (Québec)
G5L 1L4

OBJET: Candidature acceptée
Stage: Q-106-80

Monsieur,

L'Office franco-québécois pour la Jeunesse est heureux de vous informer que votre candidature a été retenue pour le stage dont le numéro apparaît en titre.

Le cycle de formation que l'OFQJ vous propose se veut étroitement lié à vos préoccupations sociales et professionnelles. Il permettra, nous l'espérons, une réflexion individuelle et collective sur la situation québécoise relative au thème de votre stage. Il sera également l'occasion d'aborder de façon plus concrète les réalités du secteur d'activités homologue en France. L'ensemble de vos observations devra dans le meilleur des cas être analysé en fonction des conjonctures régionales et nationales des deux communautés.

Afin de réaliser ces objectifs, nous comptons sur votre apport personnel alors que l'OFQJ vous fera parvenir quelques dossiers de documentation et vous associera à des réunions de travail avec les stagiaires de votre groupe.

QUÉBEC

1214, rue de la Montagne
Montréal, Québec H3G 1Z1
Tél.: (514) 873-4255

FRANCE

5, rue de Logelbach,
Paris (17^e)
Tél.: 766 0476

Adresses télégraphiques

OFRANQUEB MONTRÉAL
OFRANQUEB PARIS



OFFICE
FRANCO-
QUEBÉCOIS
POUR LA
JEUNESSE

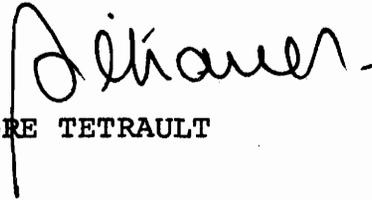
SECTION DU QUÉBEC

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'OFQJ vous prie de bien vouloir étudier avec attention les documents qui résument les principales règles administratives et expliquent dans quel cadre vous réaliserez votre stage. De même, nous vous demandons de remplir promptement les grilles d'exercices ci-jointes et de nous les retourner immédiatement en indiquant sur chacune votre nom et le numéro de votre groupe.

Nous vous souhaitons un bon séjour en France et exprimons le voeu que vous permettez au Québec de bénéficier des résultats de vos observations.

Le Secrétaire général,



ANDRÉ TÉTRAULT

AT/jl
p.j.

REPONSE DU COMITE DE PERFECTIONNEMENT DE L'UQAR



Université du Québec à Rimouski

300, avenue des Ursulines, Rimouski, Québec - 25 -
G8L 3A1
Téléphone (418) 723 1986

Monsieur Jean Larrivée
GRIDEQ
Université du Québec à Rimouski

Monsieur,

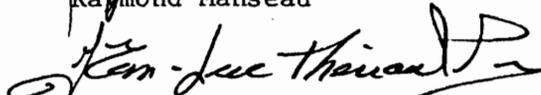
Le comité de perfectionnement a étudié votre demande de stage relativement à votre stage en France.

Le comité recommande votre libération pour ce stage et accepte d'en défrayer le coût pour un montant total de \$405.00. Cependant, ce montant vous sera remboursé à votre retour seulement sur présentation d'un compte à cet effet en juin 1980.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le comité de perfectionnement


Raymond Manseau


Jean-Luc Thériault

ANNEXE E

APPROBATION DU GRIDEQ

Rimouski, le 29 avril 1980

Monsieur Raymond Manseau
Monsieur J.L. Thériault
Comité de perfectionnement
du syndicat du personnel
non-enseignant

Objet: Stage de Jean Larrivée

Messieurs,

Lors de la dernière réunion du Grideq, tenue le 28 avril 1980, l'assemblée générale a adopté la position suivante:

Proposé par Paul Larocque et secondé par Benoît Lévesque d'entériner la recommandation du comité de perfectionnement et de libérer Jean Larrivée du 6 au 28 mai 1980 afin de participer au stage de l'Office franco-québécois, adopté à l'unanimité.
(Point 11.1, procès-verbal GRI-R80-46)

Je profite de l'occasion pour remercier les membres du comité de perfectionnement des décisions prises à mon égard.

Salutations à tous,



Jean Larrivée
Grideq, UQAR

PROGRAMME SEJOUR EN FRANCE

- 27 -

Q.106. 80 - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT REGIONAL

7 au 28 Mai 1980

Vous trouverez, dans les pages suivantes, le programme détaillé du voyage portant sur l'étude de l'Aménagement et du Développement Régional en France, qui a été établi par l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse.

Le choix des activités de ce programme a été effectué en fonction des souhaits des stagiaires ainsi que des possibilités d'accueil, dans le but de permettre aux participants d'atteindre les différents objectifs définis lors d'une réunion préparatoire animée à Montréal grâce au précieux concours de M. SERRADJI (1) chargé de la Sous-Direction de l'Aménagement au Ministère de l'Agriculture.

La section de Paris de l'OFQJ remercie également tous les interlocuteurs des départements du Rhône (2), de la Loire (3), de l'Ardèche (4), et de la Drome (5), et espère avoir répondu aussi parfaitement que possible aux désirs des stagiaires.

(1) M. SERRADJI, Ministère de l'Agriculture, Direction de l'Aménagement.
tél : 555.95.90

(2) M. CADY, Directeur de Cabinet à la Préfecture du Rhône.
106, rue Pierre Corneille, LYON. tél : (78)62.20.26

M. LALEGERIE, Chargé de Mission à la Préfecture de Lyon

M. CHEREL, Directeur de la Direction départementale de l'Agriculture
(DDA) 55 rue Mazenod, 69426 LYON. tél : (78)62.20.30

M. EPINAT, Ingénieur général, chargé de région,
55, rue Mazenod, 69426 LYON. tél : (78)62.20.30

(3) M. LAMBERT, Directeur de cabinet à la Préfecture de la Loire
2, rue Charles de Gaulle, 42022 ST-ETIENNE. tél : (77)33.42.45

M. CASTEX Directeur DDA, 22 rue Balay, 42022 ST-ETIENNE.
tél : (77)33.42.45

M. POIRIEUX, M. BELIN, Mairie de Montbrison, place de l'Hôtel de
Ville, 42600 MONTBRISON. tél : (77)58.20.44

(4) M. REY, Directeur de Cabinet à la Préfecture de l'Ardèche,
rue Pierre Filliat, 07000 PRIVAS. tél : (75)64.01.77

M. RAMUS, Directeur DDA, 4 bd du Lycée, 07007 PRIVAS. tél : (75)64.21.33

(5) M. MAURAU, Directeur de Cabinet à la Préfecture de la Drôme
32, bd Vauban, 26010 VALENCE. tél : (75)42.91.99

M. DARNIS, Directeur DDA
Centre Brunet, Place Louis le Cardonnel, 26021 VALENCE.
tél : (75)42.24.00

M. POUYET, Directeur du Bureau d'Etude de l'Aménagement Urbain et Rural
35, route de Montpellier, 26000 VALENCE. tél : (75)43.72.13

Daniel CAMP, Responsable du programme OFQJ. PARIS. (766.04.76)

I N T R O D U C T I O N

Ce voyage d'étude s'adresse à un groupe de 16 professionnels québécois intéressés à des titres divers à l'aménagement et au développement régional.

La récente loi 125 au Québec sur l'aménagement et l'urbanisme a favorisé, entre autres, l'intervention locale dans l'établissement d'une politique d'aménagement.

Dans l'optique de cette loi québécoise, les participants désirent, au cours de ce séjour, recevoir des informations sur la place et le rôle des municipalités face aux problèmes de zonage agricole et aux mécanismes d'aménagement.

En conséquence, l'accent sera particulièrement mis

- sur la coopération intercommunale ;
- la concertation région - Etat, inter-régions.

D'autres points feront l'objet d'une étude :

- l'information et la consultation de la population dans la politique d'aménagement rural ;
- le problème de la protection des terres agricoles ;
- le rôle de l'élu dans une procédure d'aménagement (au stade de l'étude, de la réalisation et du suivi).

Après une programmation commune qui s'effectuera à LYON du lundi 12 au mercredi 14 mai inclus, les participants seront divisés en deux sous-groupes, du lundi 19 au vendredi 23 mai.

Le 1er sous-groupe séjournera dans les départements de la Loire et du Rhône. Il disposera d'un mini-car sans chauffeur pour effectuer toutes les visites et rencontres programmées à leur intention. Il ne sera pas accompagné par la conseillère de séjour.

Le 2e sous-groupe séjournera dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Il disposera d'un car avec chauffeur et sera accompagné par la conseillère de séjour.

D'autre part, les stagiaires sont laissés libres :
du jeudi 15 au dimanche 18 mai, ainsi que le samedi 24 mai.

Durant ces périodes, ils ne sont pas hébergés par l'Office et recevront des indemnités forfaitaires couvrant la nourriture, l'hébergement et les déplacements vers leur région d'accueil.

Liste des participants

I - Fonctionnaires responsables de problèmes d'aménagement et de planification.

1. BESNER Jacques, 26 ans
Architecte urbaniste. Analyste à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec.
2. CORMIER Louis Armand, 31 ans
Avocat à la Commission de protection du territoire agricole.
3. COURCHESNE Michelle, 26 ans
Urbaniste au Ministère des Affaires Municipales
4. DUPRE-JOLY Diane, 28 ans
Urbaniste à l'Office de Planification et de Développement du Québec (O.P.D.Q.)
5. FAUTEUX Martial, 32 ans
Agent de recherches et de planification socio-économique à l'O.P.D.Q.

II - Responsables d'aménagement régional

6. CAMIRAND Michel, 32 ans - RESPONSABLE DU GROUPE
Directeur général du conseil général de développement de la région de la Mauricie-Bois Francs.
7. HOULE Denis, 25 ans
Aménagiste à l'emploi du conseil de comté des Iles de la Madeleine.
8. LARRIVÉE Jean, 29 ans
Agent de recherche du groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec. Conseiller municipal à Rimouski-Est.
9. CHAPDELAINÉ Carl, 35 ans
Géographe, agent de mise en oeuvre au Ministère de l'Expansion Economique Régionale.

10. MORIN Denis, 29 ans

Professeur en géographie urbaine au département de l'Université de Sherbrooke.

IV - Maires et adjoints élus municipaux

- Désistée 11. BOUCHER Paul Guy, 32 ans
Professeur et maire d'une petite municipalité rurale;
- Désistée 12. BOUTIN Danielle, 33 ans
Administrateur comptable et maire d'une petite municipalité rurale.
13. LAPIERRE Michel, 34 ans
Préposé aux télécommunications. Conseiller municipal.
14. MARTIN Robert, 30 ans
Maire d'une petite municipalité et répartiteur d'exploitation.
15. MALTE Maurice, 34 ans
Directeur d'un centre d'emploi. Maire d'une petite municipalité rurale.
16. MUNGER Henri-Paul, 26 ans
Maire d'une petite municipalité et contrôleur en comptabilité.
17. TESSIER Yvonne, 43 ans
Conseiller municipal et maitresse de poste.
18. TRUDEL Marc André, 28 ans
Secrétaire trésorier d'une petite municipalité rurale.
19. FRADETTE Guy, 35 ans
Maire de St-Anselme
20. GAGNON Luc, 35 ans
Organisateur communautaire

P R O G R A M M E

MERCREDI 7 MAI :

Arrivée à Paris et accueil par Annie BIAMOURET,
conseillère de séjour.

Hébergement :

FIAPAD
19, rue Salvador Allende
B.P. 631
92006 NANTERRE cedex
tél : 725 91 34
RER : Nanterre - Préfecture

JEUDI 8 MAI :

Découverte de VERSAILLES
Départ en RER, changement à la Défense pour
Versailles.

10 h 30
précises

Rendez-vous à la statue équestre de LOUIS XIV
avec le guide de "Connaissance de Paris"
pour la visite du château.

VENDREDI 9 MAI :

10 h 30

Présentation du programme au FIAPAD par
Thierry TULASNE

12 h 45
précises

Départ en autocar pour un tour dans Paris
commenté par Catherine COLOMBIER

NB : Les bagages seront chargés dans le car,
le groupe ne revenant pas au FIAPAD.

17 h 30

Fin de service du car à la gare de Lyon.

18 h 22 Départ de Paris en train pour LYON

22 h 37 Arrivée à LYON

Hébergement :

Hôtel de la TOUR DU PIN
12, cour Charlemagne
69002 LYON
tél : 16 (7) 842 69 92

SAMEDI 10 MAI :

Libres

DIMANCHE 11 MAI :

LE PROGRAMME A LYON A ETE ELABORE EN LIAISON AVEC MM. LALEGERIE
et VIRION (tél : 78-62 20 26)

LUNDI 12 MAI :

9 h 30
précises

Exposé sur l'aménagement rural dans la région
Rhône-Alpes avec la participation de
M. PEYROUTET, Chef de l'Atelier Régional
d'Etudes Economiques et d'Aménagement Rural

tél : (78) 62 20 30 - AREAR

à la Préfecture de région
106, rue Pierre Corneille
69269 LYON CEDEX 1
salle Récamier

tél : (78) 62 20 26

12 h

Réception, apéritif avec le Préfet de région,
M. Olivier PHILIP

12 h 30

Déjeuner

- 14 h 30 Départ en car de la Préfecture pour CHARBONNIERES-les-BAINS (6 km de Lyon)
- 15 h Arrivée à Charbonnières-les-Bains
- Table ronde avec une assemblée de Maires, d'élus, et d'animateurs de réalisations concrètes portant sur l'aménagement et le développement régional.
- Lieu :
- COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL
78, route de Paris
69260 CHARBONNIERES-les-BAINS
tél : (78) 34 40 14
- 17 h 30 Retour du car à LYON
- 18 h Fin de service du car à l'hôtel
- 19 h Accueil en familles; celles-ci viennent directement chercher les stagiaires à l'hôtel.

MARDI 13 MAI :

Des membres de différents organismes accompagneront le groupe lors de cette journée.

- 8 h 15 Départ en car de l'hôtel pour un circuit du Parc Régional du Pilat (près de St-Etienne)
- 9 h Arrivée à St-Pierre de Boeuf
- Rendez-vous à la Mairie ; visite d'une base de loisir
- 10 h Arrivée à Pelussin ; visite du bureau du Parc et des locaux de l'atelier du Pilat
- 11 h Arrivée à St-Julien, centre de tourisme
- 12 h Arrivée à Colombier , relais pédestre
- 13 h Déjeuner à Thelis-la-Combe (Auberge paysanne)

- 14 h 30 Arrivée à St-Regis du coin
Foyer de ski nordique
- 16 h Arrivée à Marlihes, Maison de l'eau
Bilan de la journée, discussion avec des
élus locaux.
- 17 h 15 Retour du car vers Lyon
- 18 h Fin de service du car à l'hôtel

MERCREDI 14 MAI :

- 10 h Table ronde avec des représentants des Chambres
de Commerce et d'Industrie, des Chambres de
Métiers du Rhône, quant à leur rôle dans la
politique d'aménagement

Lieu :

Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
3, rue de l'Arbre Sec
69001 LYON
tél : (78) 27 31 41

12 h 30

Déjeuner

15 h

Rencontre avec des responsables de la Chambre
d'Agriculture dont le Président de la Chambre
Régionale.

à la Chambre Régionale d'Agriculture
4, place Gensoul
69287 LYON
tél : (78) 42 65 92

JEUDI 15 MAI :

Ascension - Libre

*Les stagiaires recevront une indemnité forfaitaire
jusqu'au 18 mai.*

VENDREDI 16 MAI :

Libres

SAMEDI 17 MAI :

DIMANCHE 18 MAI :

Libre

Division des stagiaires en deux sous-groupes.

Soirée

Chaque stagiaire est hébergé dans sa région de programme

1er SOUS-GROUPE - 7 PERSONNES

- CHAPDELAINÉ Carl
- LAPIERRE Michel
- LARRIVÉE Jean
- MARTIN Robert
- MORIN Denis
- FRADETTE Guy
- GAGNON Luc

Hébergement : Chambres d'hôtes

1. Mme CHEZE
Les Junchuns - Leigneux
42130 BOEN (15 km de Montbrison)
tél : (77) 24 08 05

- 3 personnes

2. Mme BOURG
Les junchuns - Leigneux
42130 BOEN
tél : (77) 24 03 66

- 2 personnes

3. Mme BARRY
Trelins
42130 BOEN
(2 km de Leigneux)
tél : (77) 24 20 82

- 2 personnes

. Ce sous-groupe disposant d'un mini-car sans chauffeur, devra impérativement aller le chercher, dimanche 18 mai, à 18 h précises, à :

Loire Auto Location HERTZ
4, place Fourmeyron - ST-ETIENNE
tél : (77) 32 22 26

(Demander Marie-Jo)

LUNDI 19 MAI :

Le programme dans la Loire a été élaboré en liaison avec MM. CASTEX et BERGER de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE (D.D.A.)
tél : (77) 33 42 45

M. BERGER prendra d'ailleurs contact, dès le dimanche 18 mai au soir, avec les stagiaires hébergés chez Mme CHEZE.

Un ou plusieurs membres de la D.D.A. accompagneront le groupe dans tous leurs déplacements.

- 9 h Départ de LEIGNEUX pour le CHATEAU DE GOUTTELAS à Marcoux
tél : (77) 24 09 73
- 9 h 30 Exposé et audiovisuel sur les zones d'environnement protégé (ZEP) du département.
- 11 h Rencontre avec le Sous-Préfet de Montbrison et plusieurs élus du département
- 12 h 30 Déjeuner
- 14 h 30 Visite d'un groupement forestier
- Etude des problèmes posés en rapport avec l'Aménagement Régional
- à la Roche en Forez
- Visite d'une ZEP
- 19 h Repas dans une auberge rurale

MARDI 20 MAI :

- 9 h Départ de LEIGNEUX
- 9 h 30 Visite d'une ZEP dans la frange des Monts du Lyonnais
- 12 h Déjeuner
- 14 h Visite d'une ZEP et rencontres avec de nombreux interlocuteurs concernés par son élaboration.

MERCREDI 21 MAI :

Journée consacrée au CONTRAT DE PAYS DE MONTBRISON

Le groupe sera accompagné pendant toute la journée par l'équipe de la mise en oeuvre du contrat de pays et par M. BELIN, Secrétaire Administratif de ce contrat

tél : (77) 58 20 44

- 8 h 30 Départ conseillé pour Montbrison
- 9 h Accueil à la Mairie de Montbrison
(15 km de Leigneux)
tél : (77) 58 20 44
- Table ronde avec des techniciens chargés
 du contrat de pays
- 10 h 30 Arrivée à BARD
 Contact avec des élus et des membres de la
 population
- 12 h 30 Repas à l'auberge de Bard
- 14 h 30 Visite de réalisations dans le cadre de
 l'aménagement régional dont le Centre de
 ski de fond du Col de la Loye
 à Lachamba (commune de 81 habitants)
 - à 40 km de Bard
- 18 h Fin du programme.

JEUDI 22 MAI :

Journée consacrée au Plan d'Aménagement Rural des Monts du Lyonnais, organisée en liaison avec M. CHEREL, Directeur Départemental

tél : (78) 62 20 30

- 9 h Départ conseillé de Leigneux
- 10 h Accueil en mairie de St-Symphorien-sur-Coise
tél : (78) 48 40 01, par :
M. GRANGE, Maire et Président du Syndicat
Intercommunal a vocations multiples, pour
l'aménagement des Monts des Lyonnais
- Présentation des Monts du Lyonnais

- Etude des problèmes de collaboration et de solidarité inter-communales, dans le domaine social, culturel et touristique

- Discussion avec des maires ruraux, des responsables socio-économiques et des équipes d'animation du secteur

12 h 30

Déjeuner dans une auberge rurale

14 h

Poursuite des contacts au château de Pluvy

VENDREDI 23 MAI :

10 h

Accueil en mairie de St-Laurent de Chamousset
tél : (74) 70 50 19

par M. TREGOUET, Conseiller Général
et M. BERGER, Maire

- Exposé sur l'AGDE (Association Gestion pour le Développement de l'Emploi)

- Visite des locaux de l'Association et d'ateliers récents en milieu rural

12 h 30

Déjeuner à St-laurent de Chamousset

14 h 30

Visite de petits équipements touristiques des différentes communes du secteur

19 h

Dîner et veillée folklorique à Ste-Catherine sous Riverie

NB : M. BISSON, Maire de Ste-Catherine, accompagnera le groupe l'après-midi.

SAMEDI 24 MAI :

Libre

Les stagiaires auront reçu une indemnité forfaitaire. Ils devront ramener leur mini-car à 11 heures du matin au plus tard, à la même adresse à St-Etienne.

DIMANCHE 25 MAI :

Libre

Soirée

Réunion des deux sous-groupes à VALENCE

Hébergement :

Hôtel de l'Europe
15, av. Félix Faure
26000 VALENCE
tél : (75) 43 02 16

LUNDI 26 MAI :

11 h 35

Départ de Valence en train pour PARIS

16 h 44

Arrivée à Paris - gare de Lyon

Hébergement :

Résidence SEMARD
15, rue Pierre Sépard
75009 PARIS
tél : 878 84 90
878 26 72

MARDI 27 MAI :

14 h

Evaluation du séjour
Centre CHAILLOT GALLIERA
28, avenue George V
75008 PARIS
tél : 720 71 50

MERCREDI 28 MAI :

Retour à MONTREAL

L'EVALUATION EN FIN DE SEJOUR

Nous voulons ici vous rappeler qu'il y aura en fin de séjour une évaluation de votre stage en France.

L'OFQJ profitera de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer la qualité des stages qu'il continuera d'organiser.

Il s'agira pour le groupe, en présence de représentants de l'OFQJ, de revoir les principaux aspects du stage, préparation, conditions matérielles de séjour et éléments de programme.

Pour que cette évaluation vous soit utile ainsi qu'à ceux qui vous suivront, nous vous demandons de la préparer. La page où l'on présente les éléments du programme servira de base à l'évaluation. Notez-y vos commentaires en cours de stage, relisez-la en fin de séjour.

Vous pourrez alors exprimer clairement votre appréciation (positive ou non) de la façon dont les objectifs du stage ont été couverts. Et la séance d'évaluation sera réussie.

BON SEJOUR !

ANNEXE G

BIBLIOGRAPHIE

- CONSEIL CANADIEN DE L'AMENAGEMENT RURAL
Deuxième rapport et exposé. Quelques problèmes majeurs que pose l'aménagement régional. Ottawa, CCAR, 1968. 98 p
(disponible au Centre de documentation du Grideq)
- DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE
Bilan des contrats de pays. Texte photocopié.
(disponible au Centre de documentation)
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE DU RHONE
Un contrat de pays de Beaujeu et du Haut Beaujolais. Non paginé
(disponible au Centre de documentation)
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET AL.
Plan d'occupation des sols et zone d'environnement protégé.
Janvier 1980. Non paginé
(disponible au Centre de documentation)
- DUFORT, Pierre
"Comment sous-développer rationnellement l'Est du Québec ou l'aménagement vu par les aménagés" dans la problématique du développement en milieu rural. Grideq éd. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1976. Pages 173-186
(en vente au Grideq, \$9.00)
- ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE
Basse-Normandie, 5 ans de région. S.d. Non paginé
(disponible au Centre de documentation)
- GAROUDY, Roger
Parole d'homme. Collection Actuels no A 33
Paris, Robert Laffont, 1975. 261 p.
- HARVEY, Fernand
"L'Est du Québec: une région à la recherche de son développement" Possibles, vol. 2, nos. 2-3
(hiver-printemps 1978): 17-32

MASSICOTTE, Guy

"Le développement: pourquoi? pour qui? dans la problématique du développement en milieu rural. Grideq éd. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1976. Pages 17-23
(en vente au Grideq, \$9.00)

MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES

La municipalité régionale de comté, sa constitution, ses pouvoirs, son fonctionnement.
Québec, MAM, 1980. 7 p.
(disponible au Centre de documentation)

MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Questions et réponses sur la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Feuilleton
(disponible au Centre de documentation)

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU FOREZ

21 mai 1980, journée d'étude. Contrat de pays de Montbrison.
Document préparé pour les stagiaires de l'OFQJ. Pagination variée.
(disponible au Centre de documentation)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU NORD-FINISTERE

Séance du comité du 17 octobre 1977 à LANDIVISIAU. Modifications statutaires adoptées par le comité. Non paginé
(disponible au Centre de documentation)

